

## **COVID-19 : Déroulement des rendez-vous de massothérapie en entreprise**

La pratique de la massothérapie est autorisée au Québec, même en zone rouge, même en période de confinement, en clinique, en entreprise et à domicile. Un protocole strict a été établi à cet effet par la Fédération québécoise de massothérapie (FQM) :

<https://www.fqm.qc.ca/covid-19/>.

Les règles qui suivent, extraites du protocole de la FQM, s'appliquent à la pratique de la massothérapie en entreprise.

### **Avant l'arrivée du client, le/la massothérapeute doit**

- Procéder à l'hygiène des mains avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique.
- Enfiler l'équipement de protection individuelle nécessaire dans le cadre du massage soit le masque de procédure (la durée de vie normale d'un masque de procédure est de 4 h) et la protection oculaire (visière ou lunettes de protection).

### **À l'arrivée du client, le/la massothérapeute doit**

- Demander au client de procéder à l'hygiène des mains (lavage des mains ou solution hydroalcoolique).
- S'assurer que le client :
  - Ne présente pas de symptômes de la COVID-19 (fièvre >38°C, toux récente ou toux chronique exacerbée, difficultés respiratoires, perte d'odorat brutale sans congestion nasale et avec ou sans perte de goût, douleurs musculaires, céphalée, fatigue intense, perte d'appétit, mal de gorge, diarrhée) ;
  - N'est pas en isolement ;
  - N'a pas voyagé à l'extérieur du pays au cours des 14 derniers jours ;
  - N'est pas en attente d'un test de dépistage pour la COVID-19 ou n'a pas reçu de résultat positif à un tel test au cours des 14 derniers jours ;
  - N'a pas été en contact avec un cas confirmé ou probable de la COVID-19 au cours des 14 derniers jours.
- Demander au client de déposer ses effets personnels à l'endroit désigné à cet effet.
- Le client doit porter un couvre-visage dès son arrivée au bureau du massothérapeute et le garder pour toute la durée du soin.

### **Pendant le soin de massothérapie**

- Le client garde son couvre-visage (ou son masque de procédure) pendant tout le soin.
- Si le client doit se moucher ou s'il se touche le visage, le massothérapeute doit lui offrir une solution hydroalcoolique afin qu'il se désinfecte les mains. Le mouchoir doit être jeté immédiatement.
- Pour boire de l'eau ou se moucher, retirer le masque en le prenant par les élastiques (éviter de toucher la surface filtrante). Remettre le masque en utilisant seulement les élastiques et procéder à l'hygiène des mains.

### **Après le soin de massothérapie**

Daniel Parent, massothérapeute

- Le massothérapeute et le client doivent procéder à l'hygiène des mains avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique.
- Le massothérapeute doit raccompagner le client vers la sortie en lui ouvrant les portes.
- Le massothérapeute doit par la suite :
  - Retirer les draps, les couvertures et autres équipements en tissus qui ne peuvent être désinfectés.
  - Déposer les tissus souillés dans un sac de plastique pour lavage ultérieur.
  - À l'aide d'un désinfectant approuvé par Santé Canada, procéder à la désinfection des surfaces dans la salle de massage et de toutes les surfaces touchées par le client,
  - Procéder à l'hygiène des mains après chaque désinfection.